

**DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE**

Commune de MIRABEAU

Durance  **Luberon**
SYNDICAT - EAU & ASSAINISSEMENT

299, rue Louis Turcan - BP 87
84123 PERTUIS Cedex

**Création d'un ouvrage pour traverser le Vallat de la Combe
SUR LA COMMUNE DE MIRABEAU**

**Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une
étude d'impact
DREAL**

Décembre 2013

Version 1



247 rue Louis Lumière
84120 PERTUIS
Tél : 04.90.08.98.34
Fax : 04.90.08.97.27

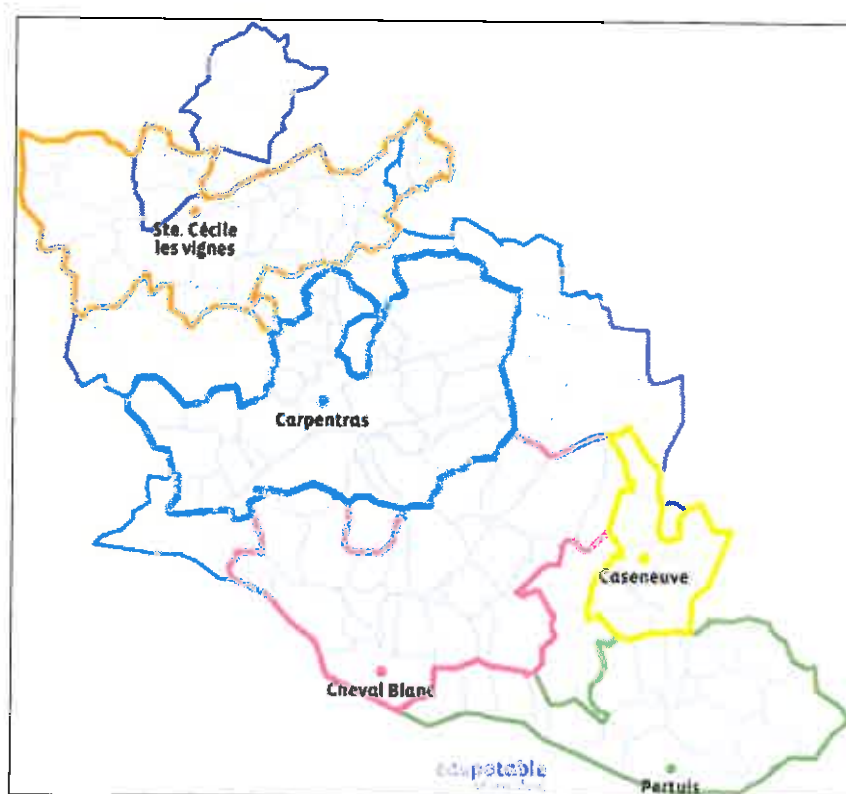
SOMMAIRE

PREAMBULE ET OBJECTIFS DE LA MISSION	3
I - PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET	4
II – OBJECTIF DU PROJET	5
III – DESCRIPTION DU PROJET	5
III-1) DESCRIPTION DU PROJET DANS SA PHASE DE REALISATION	5
III-2) DESCRIPTION DU PROJET DANS SA PHASE D’EXPLOITATION.....	6
III-3) A QUELLE PROCEDURE ADMINISTRATIVE LE PROJET SERA-T-IL SOUMIS :	6
III-4) DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET ET SUPERFICIE GLOBALE :	7
III-5) LOCALISATION DU PROJET :	7
IV – AUTO-EVALUATION	8
V – CADRE PAYSAGE	9

Préambule et objectifs de la mission

Le SYNDICAT DURANCE LUBERON, situé – 299, rue Louis Turcan - 84120 PERTUIS, est l'un des 5 syndicats intercommunaux de gestion d'adduction et de distribution d'eau potable du département de Vaucluse.

Ce syndicat a créé une Régie Intercommunale Eau et Assainissement qui assure l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement de 21 communes de Vaucluse, situées tout autour de Pertuis (Cf territoire vert sur la carte ci-dessous) dont la commune de Mirabeau.



Le Syndicat Durance Luberon est le maître d'ouvrage des systèmes d'assainissement collectif situés sur les 21 communes implantées dans le sud du département de Vaucluse.

La Régie effectue donc l'entretien et la gestion des installations de collecte, de transport et de traitement des eaux usées de la commune de Mirabeau.

Suite aux conclusions du schéma directeur d'assainissement et du PLU, la Commune de Mirabeau a demandé au Syndicat Durance Luberon de programmer les travaux de mise à niveau du système d'assainissement, la première étape, effectuée en 2011, a consisté à la réalisation d'une étude de faisabilité sur la mise en application du schéma directeur d'assainissement de la commune.

Aux vues des résultats de cette dernière, le Syndicat a décidé de procéder à la deuxième étape soit, la réalisation de travaux de mise en conformité et à niveau du système d'assainissement de la commune de Mirabeau.

Pour pouvoir réaliser ces travaux il est nécessaire de réaliser un nouvel ouvrage permettant de traverser le VALLAT de LA COMBE.

Ce document reprend défini la création de l'ouvrage traversant.

I - PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET

Le projet prévoit la modification de la piste d'accès à la station d'épuration de la Commune de MIRABEAU, parcelle n°710 section C.

La piste d'accès doit traverser le Vallat de la Combe, le projet prévoit la mise en place d'un ouvrage destiné à cet effet.

Le Vallat de la Combe est aujourd'hui classé au titre de l'article L214-17 -1° du code de l'environnement depuis l'arrêté du 19 juillet 2013 établissant la liste des cours d'eau mentionnée au 1o du I de l'article L. 214-17 du code de l'environnement sur le bassin Rhône-Méditerranée.

L'aménagement prendra en compte la réglementation en vigueur, l'ouvrage sera dimensionné et mis en œuvre afin de ne pas faire obstacle à la continuité écologique, au franchissement piscicole, à la dévalaison et au transport de solide.

Nature de l'ouvrage :

Nous proposons de mettre en place un ouvrage de type cadre préfabriqué ou coulé en place :

Un ouvrage rectangulaire correspond mieux à la configuration de ce Vallat,

L'ouvrage sera dimensionné pour permettre l'écoulement des eaux lors d'une crue centennale du Vallat.

Le calage de l'ouvrage étant essentielle pour la continuité écologique, nous prévoyons de la positionner dans le sens de la pente naturelle du cours d'eau et de la placer 0.5 m en dessous du lit actuelle du cours d'eau aussi bien en amont qu'en aval. Les granulats et sédiments retirés lors des terrassements seront remis en place au niveau de l'ouvrage pour conserver une continuité du lit de la rivière. Ce calage de l'ouvrage permettra la reconstitution d'un lit naturel dans l'ouvrage.

II – OBJECTIF DU PROJET

Ce projet a pour objectif de créer un accès 38 tonnes à la parcelle de la station d'épuration pour les besoins du futur chantier de construction des nouveaux ouvrages d'épuration et pour l'exploitation de ses ouvrages.

III – DESCRIPTION DU PROJET

III-1) DESCRIPTION DU PROJET DANS SA PHASE DE REALISATION

Le projet prévoit le débroussaillage des ronces et arbustes présent sur le tracé de la piste. Le tracé a été projeté sur une zone dépourvue d'arbres de grande taille, type chêne ; peuplier...composant la ripisylve du Vallat.

Pour pouvoir réaliser la mise en place de l'ouvrage traversant, il sera nécessaire de mettre en place une dérivation des eaux du Vallat durant les travaux.

- Mise en place d'un busage provisoire sur l'emprise du projet.
- Réalisation des terrassements dans le lit mineur et lit majeur. Les terres seront stockées et réutilisées pour recréer le lit du vallat dans l'ouvrage.

Réalisation de la fondation de l'ouvrage et mise en place d'une dalle de répartitions des charges

Mise en place de l'ouvrage rectangulaire et ancrage sur la dalle de répartition.

Le fond de l'ouvrage sera recouvert de 0.50 m par les terres évacuées du lit mineur pour reconstituer le fond de rivière.

De part et d'autre de l'ouvrage, des matériaux nobles non polluants seront mis en place pour combler et stabiliser l'accès à l'ouvrage.

En amont hydraulique de l'ouvrage, des enrochements seront mis en place de chaque côté de celui ci pour stabiliser les berges et le remblai de l'érosion.

Suppression du by pass des eaux du Vallat et remise en état de l'écoulement de la rivière conformément à son écoulement initial. (une attention particulière sera portée sur les conditions initiales de l'écoulement avant les travaux, hauteurs d'eaux, vitesse de l'écoulement, présence de zone calme...) afin de reconstituer au mieux les conditions initiales après réalisation du projet.

III-2) DESCRIPTION DU PROJET DANS SA PHASE D'EXPLOITATION

Cet ouvrage ne subira aucune modification durant sa phase exploitation, il servira uniquement aux passages de véhicules.

Le Syndicat et la Commune de Mirabeau veilleront à son entretien courant.

Aucune contrainte n'est appliquée à l'écoulement des eaux en phase exploitation.

III-3) A QUELLE PROCEDURE ADMINISTRATIVE LE PROJET SERA-T-IL SOUMIS :

Ce projet est soumis à déclaration au service police de l'eau de la DDT84 au titre de la loi sur l'eau.

III-4) DIMENSIONS ET CARACTERISTIQUES DU PROJET ET SUPERFICIE GLOBALE :

Nous présentons ci après le plan projet de l'emprise de l'aménagement :

- Emprise dans le lit mineur 9 m²
- Emprise dans le lit majeur 12 m²
- Emprise pour la création de la piste d'accès à l'ouvrage : 60m²

Montant estimé de l'opération :

250 000 € HT

Délai d'exécution

8 semaines

III-5) LOCALISATION DU PROJET :

Lambert II étendu :

X 0869226 Y :1861031

IV – AUTO-EVALUATION

Le projet sera réalisé sur un site déjà impacté par la présence humaine de par de l'implantation de deux ponts situés en amont hydraulique et la proximité de parcelles agricoles et de la voirie départementale.

Les surfaces en jeux sont faibles : 81 m² d'emprise au sol dont 21 m² dans le lit majeur. L'aménagement ne sera pas une gêne au libre écoulement des eaux, des granulats et des sédiments.

En phase réalisation la gêne occasionnée sera réduite par le délai d'exécution des travaux relativement courts et par le choix de matériaux nobles non polluants.

En phase exploitation :

Il sera intégrer dans la faune et la flore locale par une emprise réduite et un tracé optimisant la conservation des espèces végétales présentes.

Au vu des éléments précédemment exposés, le projet de création d'une piste d'accès à la station d'épuration des eaux usées de la Commune de Mirabeau n'apparaît pas susceptible d'entraîner un effet notable et indésirable sur le site et ses abords.

V – CADRE PAYSAGE



Flèches violette : photos présentées ci-dessous

Orange : tracé de la future piste



Vue 1



Vue 2

Vue depuis le chemin d'accès en amont du projet



Vue 3

Vue depuis le chemin d'accès en aval du projet



Vue 4



Vue 5

Les photos ont été prises depuis l'axe du Vallat en direction de chaque berge à l'endroit du projet.



Vue 6

Photo d'un ouvrage situé sur le Vallat en amont hydraulique, au niveau de la voie SNCF.



Vue 7

Photo du Vallat dans le sens amont aval.

